



## Sur les traces des animaux de la forêt

Tel un inspecteur en quête du moindre indice, c'est les yeux rivés sur le sol, que vous recherchez la moindre empreinte. Le meilleur moment c'est le matin, quand rien encore n'a altéré les traces laissées par les activités nocturnes des animaux. Les espèces qui peuplent les forêts de l'Avesnois, sont facilement identi-

longs et larges avec de grosses griffes. L'écureuil laisse, lui, l'empreinte de sa petite patte écartée. Les déplacements des animaux ont souvent pour origine la quête de nourriture. Les chevreuils et les cerfs se régalent de bourgeons ou de feuilles de ronces ; le renard préférera lui festoyer autour d'un mulot ou d'une souris. Les san-



Sanglier.



Empreintes.

fiables. Les cerfs et les chevreuils se reconnaissent à leurs sabots fendus ; 3 à 4 cm pour le chevreuil jusqu'à 20 pour le cerf. Le sanglier laisse apparaître deux petits ergots derrière ses ongles. Le renard, lui, marque le sol de ses cinq doigts prolongés par ses griffes, contrairement au chat sauvage. Le blaireau a quatre doigts

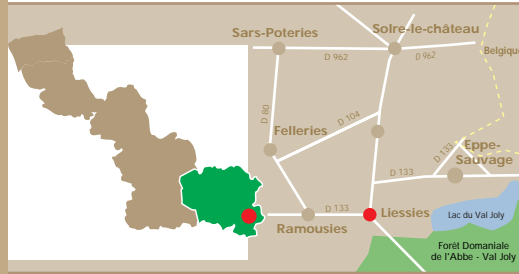
gliers et les blaireaux ne sont pas difficiles et mangent aussi bien des baies, des racines, des vers, des insectes ou des micromammifères. Même en pleine forêt c'est la loi du plus fort qui prime et l'écureuil doit se méfier de la martre qui ferait bien de lui son déjeuner. Été comme hiver, ces animaux sont difficilement observables ; seule la présence de leurs traces les trahit parfois. A leur approche, veillez à ne pas les réveiller car vous pourriez vous aussi y laisser des traces...



Cônes rouges.

# à PIED dans le NORD

## Avesnois



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Avesnes-sur-Helpe** : Visites guidées des fortifications, du patrimoine religieux (03.27.56.57.20).

**Fellerries** : Musée des Bois-Jolis (03.27.59.03.46).

**Hestrud** : Café-Musée de la Douane et des Frontières (03.27.59.28.48).

**Ohain** : Verger biologique (03.27.60.22.19).

**Sains-du-Nord** : Ecomusée - Maison du Bocage (03.27.60.66.11).

**Sars-Poteries** : Musée-Atelier du Verre (03.27.61.61.44), Moulin Delmotte (03.27.61.60.01), poterie « La Faitière » (03.27.59.35.49).

**Trélon** : Atelier-Musée du verre en saison (03.27.59.71.02).

**Wallers-Trélon** : Ecomusée - Maison de la Fagne (03.27.60.66.11).

**Office National des Forêts** : Circuits guidés en forêt (03.20.74.66.10).

**Parc Départemental du Val Joly (Eppe-Sauvage - Willies)** : Destination nature : site touristique et de randonnées (03.27.61.83.76).

**Parc Naturel Régional de l'Avesnois** : Découverte Nature et sorties guidées thématiques (03.27.77.51.60).

### Manifestations annuelles

**Avesnes-sur-Helpe** : Foire aux Mouches en mars (03.27.56.57.19), Fête du Cochon et du beurre à l'ancienne en mai (03.27.57.98.72), Grande ducasse en août (03.27.56.57.20), Festival d'automne en septembre (03.27.61.00.28).

**Floyon** : Fête paysanne en juin (03.27.59.21.56).

**Parc Départemental du Val Joly** : Fête de l'été le 14 juillet, « Joly Jazz », festival de jazz en avesnois en juillet (03.27.61.83.76).

**Sains-du-Nord** : Fête du Cidre en octobre (03.27.59.82.24).

**Trélon** : Fête de la Saint-Pansard en mars (03.27.57.08.18), Fête de la Saint-Laurent fin août (03.27.59.71.02 ou 03.27.60.66.11).

**Wallers-Trélon** : Fête de la Pierre en mai (03.27.59.70.17).

**Avesnois** : « Kiosques en fête » du 1<sup>er</sup> au 30 juin (03.27.77.51.60) ; Portes ouvertes chez les producteurs fermiers en juillet (03.27.77.39.07).

### « RDV Nature et Patrimoine »

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

### Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

### Renseignements

**Office de Tourisme d'Avesnes-sur-Helpe** : 03.27.56.57.20.

**Office de Tourisme de Sars-Poteries** : 03.27.59.35.49.

**Office de Tourisme de Solre-le-Château** : 03.27.59.32.90.

**Pays d'Accueil Touristique de l'Avesnois** : 03.27.61.48.48.

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme

6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59

Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT :

[www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



Conseil Général  
Département du Nord

# à PIED dans le NORD

## Avesnois



## N° 12

## De l'Helpe à Bois l'Abbé Liessies

(4 ou 11,5 km - 1 h 20 ou 3 h 00)



Renard, furtif.



**Randonnée Pédestre De l'Helpe à Bois l'Abbé** : 4 ou 11,5 km

**Durée** : 1 h 20 ou 3 h 00

**Départ** : Liessies, église

**Balises** : jaune

**Variante** : par le GR de Pays

**Carte IGN** : 2807 Ouest



Empreinte de Renard.

### L'avis du randonneur :

Circuit à la découverte de la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly, à coupler éventuellement avec le circuit du Parc de Liessies. En période de chasse, certaines parties de la forêt domaniale sont fermées au public, ne pratiquer alors que la variante courte de 4 km. En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.



Conseil Général  
Département du Nord

# De l'Helpe à Bois l'Abbé

(4 ou 11,5 km - 1 h 20 ou 3 h 00)

Départ : Liessies, église.

De nombreux animaux, oiseaux, petits et grands mammifères habitent la forêt ; avec un peu de discrétion, l'occasion se présentera peut-être de croiser leur chemin. En étant attentifs, de nombreux signes trahissent leur présence (déjections, empreintes, nids...).

Breucq). Suivez à gauche la route forestière du même nom, pendant 1 km puis engagez vous à droite sur le sentier rectiligne. Aboulez sur une trouée de 5 à 6 mètres de large dans la forêt. C'est la plate-forme d'une ancienne voie ferrée, propriété départementale, réhabilitée en itinéraire de randonnée.

**1** Quittez l'église et suivez la route à gauche. Passez devant le Syndicat d'Initiative. Suivez ainsi le GR de Pays Avesnois-Thiérache balisé jaune/rouge.

**5** Longez cette ancienne voie de chemin de fer à droite, quittant ainsi le tracé commun au GR de Pays. Cette portion de circuit, longue de 3 km, offre des vues sur les étangs et se donne par endroits des airs de mini canyon. Un premier pont surplombe une route. Après la traversée – prudence – de la RD 133, un deuxième pont enjambe l'Helpe Majeure et réserve au passage un point de vue remarquable sur la vallée.

**2** Empruntez la RD 963 en direction de Trélon et, 50 m plus loin, virez à gauche vers Sainte-Hiltrude. Le chemin descend et longe le Parc Départemental de l'Abbaye de Liessies. Remontez jusqu'à une route forestière empierrée. Empruntez celle-ci à droite sur 1 km et rejoignez la RD 963.

**6** Empruntez la rue à droite. A l'intersection suivante, au niveau du cimetière, rejoignez à droite le village de Liessies et son église, le long de la RD 133. En chemin, notez le moulin à eau implanté par les moines au XVII<sup>e</sup> s. pour produire de la farine.

**3** Traversez prudemment et virez immédiatement à droite, avant le pavillon forestier, sur un sentier. Descendez progressivement jusqu'à une route. Dirigez vous à gauche vers l'étang – vue sur le château de la Motte – et continuez à gauche le long de l'étang sur 150 m puis grimpez à gauche le sentier. Montées et descentes se succèdent à trois reprises.

**Variante 4 km**  
(accessible au printemps 2004)

**4** En bas, dans le virage, bifurquez à droite sur le chemin empierré (laie du Loup) et rejoignez les bords de l'étang (du

**1** idem ci-dessus.

**2** Empruntez à droite la RD133 (trottoir) puis obliquez à gauche sur la rue de la Forge. Coupez une petite route et au pont, grimpez l'escalier. Suivez à droite l'ancienne voie ferrée.

Allez en **6**.

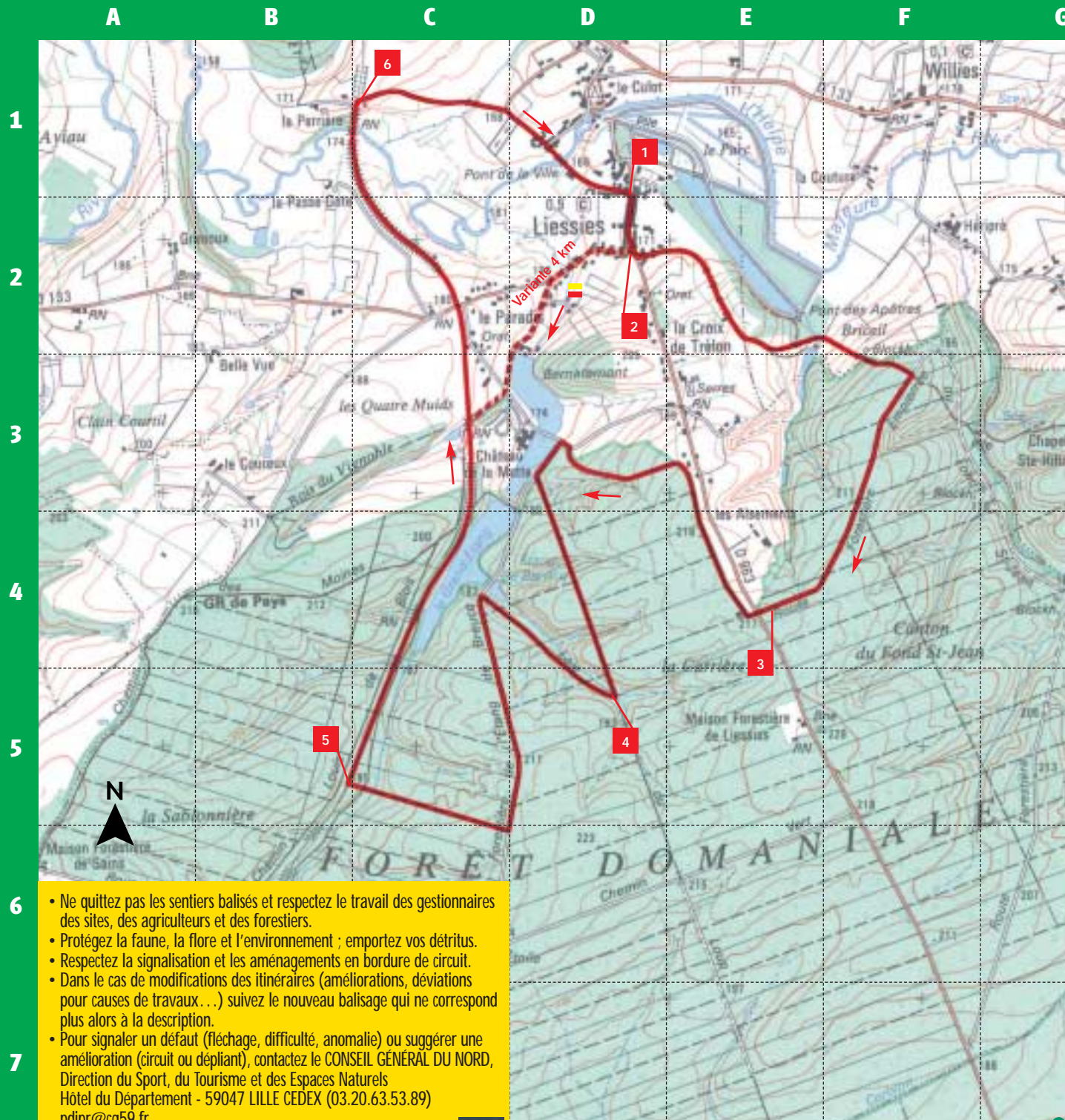
Il s'agit d'une variante commune au GR de Pays.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos débris.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels, Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdipr@cg59.fr](mailto:pdipr@cg59.fr)